

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE 4 POSTES
D'ADJOINT AU PATRIMOINE A L'ALPHA**

Direction Ressources humaines
N° 2017-D-250

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2014.05.128 du conseil communautaire du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté A n° 55 du 1er décembre 2014 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame
- Anne-Marie BERNAZEAU, 10ème vice-présidente,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'ALPHA

DECIDE

Article 1er - Est approuvée la création temporaire de 4 postes d'adjoint du patrimoine au sein de l'Alpha à compter du 1er septembre 2017 pour 10 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **16 août 2017**